

## Changements des tarifs du gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a approuvé les tarifs d'Enbridge Gas Inc pour les zones de tarification d'Union Gas à compter du 1<sup>er</sup> avril.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les frais effectifs d'approvisionnement en gaz (rajustement trimestriel des frais d'approvisionnement en gaz naturel inclus) pour les zones tarifaires d'Union Gas sont les suivants :

Zone de tarification	Prix du gaz naturel ¢/m <sup>3</sup>	Rajustement du prix du gaz ¢/m <sup>3</sup>	Frais réels de l'approvisionnement en gaz ¢/m <sup>3</sup>
Tarif de la zone Sud M1 <sup>1</sup>	13,9965	-0,9780	13,0185
Tarif de la zone Nord-Est 01 <sup>2</sup>	14,2865	-1,4540	12,8325
Tarif de la zone Nord-Ouest 01	10,9951	-4,6202	6,3749

1. Les tarifs du gaz naturel pour Union Sud comprennent la totalité des coûts de transport.
2. Les tarifs du gaz naturel pour Union Nord-Est comprennent une portion des coûts de transport.

Les prix du gaz naturel sont calculés à partir des prévisions données pour les 12 prochains mois. Les prévisions n'étant jamais exactes, il est normal que le prix facturé diffère du prix réel du marché. La différence est calculée et répercutée sur les consommateurs, et elle sera créditée ou débitée lors des demandes ultérieures aux termes du rajustement trimestriel des tarifs.

### Zone de tarification d'Union Sud — Consommateurs résidentiels (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Gaz naturel	13,9965	37,28 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Rajustement du prix du gaz	-0,9780	2,66 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Transport jusqu'à Enbridge <sup>1</sup>	0,0000	0,00 \$	0,0000	0,00 \$
Volume livré chez vous 0 à 100 m <sup>3</sup> 150 m <sup>3</sup> suivants Au-delà de 250 m <sup>3</sup>	6,7635 6,4933 5,7957	0,62 \$	6,7635 6,4933 5,7957	0,62 \$
Frais carbone des installations	0,0143	Aucun changement	0,0143	Aucun changement
Frais mensuels	26,85 \$	Aucun changement	26,85 \$	Aucun changement
Taxe fédérale sur le carbone	15,2500	Aucun changement	15,2500	Aucun changement
<b>Variation annuelle totale de la facture<sup>2</sup></b>		<b>40,56 \$</b>		<b>0,62 \$</b>

1. Les tarifs des produits d'Union Sud comprennent l'ensemble des coûts de transport. Les tarifs de transport sont fixés par la Régie canadienne de l'énergie. Les clients liés par un contrat à un

négociant de gaz naturel peuvent être touchés ou non par les changements apportés aux tarifs de transport. Nous invitons les clients ayant des questions à ce sujet à communiquer directement avec leur négociant de gaz naturel, dont le numéro de téléphone figure sur leur facture.

2. Montant calculé selon la consommation moyenne type de 2 200 m<sup>3</sup> par an d'un client résidentiel.

### Zone de tarification d'Union Nord-Est — Consommateurs résidentiels (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Gaz naturel	14,2865	37,27 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Rajustement du prix du gaz	-1,4540	-27,23 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Transport jusqu'à Enbridge <sup>1</sup>	1,9334	0,07 \$	1,9334	0.07 \$
Rajustement des prix du transport	-0,0277	1,20 \$	-0,0277	1.20 \$
Volume livré chez vous				
0 à 100 m <sup>3</sup>	16,7216		16,7216	
200 m <sup>3</sup> suivants	16,4527	0,97 \$	16,4527	0,97 \$
200 m <sup>3</sup> suivants	16,0264		16,0264	
500 m <sup>3</sup> suivants	15,6353		15,6353	
Au-delà de 1 000 m <sup>3</sup>	15,3119		15,3119	
Frais carbone des installations	0,0143	Aucun changement	0,0143	Aucun changement
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	0.0000	0,00 \$	0,0000	0,00 \$
Frais mensuels	26,85 \$	Aucun changement	26,85 \$	Aucun changement
Taxe fédérale sur le carbone	15,2500	Aucun changement	15,2500	Aucun changement
<b>Variation annuelle totale de la facture<sup>2</sup></b>		<b>12,28 \$</b>		<b>2,24 \$</b>

1. Les tarifs du gaz naturel pour Union Nord-Est comprennent une portion des coûts de transport. Les tarifs de transport sont fixés par la Régie canadienne de l'énergie. Les clients liés par contrat à un détaillant d'énergie peuvent être touchés ou non par les changements apportés aux tarifs de transport d'Enbridge. Nous invitons les clients ayant des questions à ce sujet à communiquer directement avec leur détaillant d'énergie, dont le numéro de téléphone figure sur leur facture.

2. Montant calculé selon la consommation moyenne type de 2 200 m<sup>3</sup> par an d'un client résidentiel.

### Zone de tarification d'Union Nord-Ouest — Consommateurs résidentiels (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Gaz naturel	10,9951	-0,15 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	

Description du tarif	Clients du réseau de gaz — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients du réseau de gaz — Hausse ou baisse annuelle	Clients en achat direct — Nouveau tarif (¢/m <sup>3</sup> )	Clients en achat direct — Hausse ou baisse annuelle
Rajustement du prix du gaz	-4,6202	-36,85 \$	<i>Prix établi dans le contrat</i>	
Transport jusqu'à Enbridge <sup>1</sup>	3,2989	0,01 \$	3,2989	0,01 \$
Rajustement des prix du transport	0,5491	3,78 \$	0,5491	3,78 \$
Volume livré chez vous				
0 à 100 m <sup>3</sup>	13,0310		13,0310	
200 m <sup>3</sup> suivants	12,7621	1,00 \$	12,7621	1,00 \$
200 m <sup>3</sup> suivants	12,3358		12,3358	
500 m <sup>3</sup> suivants	11,9447		11,9447	
Au-delà de 1 000 m <sup>3</sup>	11,6213		11,6213	
Frais carbone des installations	0,0143	Aucun changement	0,0143	Aucun changement
Rajustement du prix de la livraison (tous volumes)	0,0000	0,00 \$	0,0000	0,00 \$
Frais mensuels	26,85 \$	Aucun changement	26,85 \$	Aucun changement
Taxe fédérale sur le carbone	15,2500	Aucun changement	15,2500	Aucun changement
<b>Variation annuelle totale de la facture<sup>2</sup></b>		<b>-32,21 \$</b>		<b>4,79 \$</b>

1. Les tarifs de transport sont fixés par la Régie canadienne de l'énergie. Les clients liés par contrat à un détaillant d'énergie peuvent être touchés ou non par les changements apportés aux tarifs de transport d'Enbridge. Nous invitons les clients ayant des questions à ce sujet à communiquer directement avec leur détaillant d'énergie, dont le numéro de téléphone figure sur leur facture.

2. Montant calculé selon la consommation moyenne type de 2 200 m<sup>3</sup> par an d'un client résidentiel.